

**AIDE À LA CRÉATION ET À L'ÉDITION**

**COMMISSION PATRIMOINE**

**Année 2021**

**Exemplaire à remplir par un auteur ou une association uniquement pour une aide à l'édition d'un ouvrage à caractère patrimonial**

**Date limite de dépôt des dossiers : 7 mai 2021**

Ce document est disponible par téléchargement sur le site Internet du Département des Bouches-du-Rhône  
<https://www.departement13.fr/nos-actions/culture/les-dispositifs/dispositifs-daide/>

# AIDE À LA CRÉATION ET À L'ÉDITION

## Présentation

Dans le cadre du partenariat culturel, le Département des Bouches-du-Rhône (CD13) soutient depuis de nombreuses années les initiatives notamment prises dans le domaine de l'édition. Afin de rationaliser et de mieux valoriser ces actions, un dispositif départemental a été mis en place.

Le montant de l'aide -sous forme de prix- est attribué pour la publication d'un ouvrage en édition papier et versé à une association ou à un auteur, après évaluation du projet par un comité d'experts et une délibération de la Commission Permanente du CD13.

Chaque année, **deux commissions** ont lieu à la Bibliothèque départementale :

- Commission Arts visuels
- Commission pour les ouvrages à caractère patrimonial

## Objectifs

En ce qui concerne la **Commission Patrimoine**, cette aide a pour but :

- d'aider à la connaissance du patrimoine historique, bâti, naturel et immatériel de notre Provence.
- de soutenir la publication des recherches réalisées sur notre territoire dans les domaines de l'histoire, de l'anthropologie, des arts, et de l'architecture.
- de valoriser auprès du grand public les richesses patrimoniales du département des Bouches-du-Rhône.

**Sont soumis au jury** les ouvrages historiques, œuvres documentaires, actes de colloques, monographies d'artistes disparus ayant marqué le territoire, les ouvrages d'histoire de l'art et/ou de l'architecture.

## Coûts pris en compte pour la subvention

Les coûts pris en compte concernent uniquement les coûts d'impression TTC liés à la publication d'un ouvrage.

Le taux de l'aide est de 50% maximum du coût d'impression, avec un plafond de 15 000 € par ouvrage.

Le prix est versé après parution de l'ouvrage et dépôt de 15 exemplaires à la Bibliothèque départementale - Pôle Communication et Mission livre.

L'ouvrage devra impérativement être édité avant le **15 novembre 2022** inclus.



## Pièces à fournir à la Bibliothèque départementale (BD13)

- fiche d'inscription (ci-jointe) dûment remplie
- CV artistique et bibliographie de l'artiste et du ou des auteur(s) ou autrice(s) s'il y a lieu
- pour les ouvrages contenant de la photographie, maquette définitive
- devis détaillé de fabrication précisant les frais d'impression
- budget détaillé du financement de l'édition. Il doit laisser apparaître 20% d'autofinancement
- attestation d'engagement de l'éditeur ou de l'association éditrice
- événement lié à l'édition de l'ouvrage (anniversaire, actualité...)
- un Rib ou Rip pour une demande individuelle
- un dossier de demande de subvention rempli (uniquement pour les associations)
- un dossier numérique contenant l'ensemble des pièces demandées et la maquette.

## Remarques

- Certaines pièces physiques (maquette, livres) peuvent être déposées à la BD13 en précisant qu'il s'agit d'un complément de demande d'aide à la création et à l'édition.
- Les compléments de dossier seront restitués sur rendez-vous à la Bibliothèque départementale.
- Le CD13 n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement éventuel des documents qui lui seront confiés.
- Les avis du jury sont soumis aux élus du Département pour une validation en Commission Permanente. Les artistes dont les dossiers sont retenus reçoivent un courrier de confirmation. Les ouvrages non retenus sont avisés par mail au mois de décembre de la même année.
- **Aucun résultat ne sera donné par téléphone.**

## Contreparties

- La mention « Publié avec le soutien du Département des Bouches-du-Rhône » et le **logo du CD13** respectant la charte graphique de la Collectivité devront figurer sur chaque ouvrage édité, en 4<sup>ème</sup> de couverture. <https://www.departement13.fr/le-13/les-logos/>
- La remise de **15 exemplaires** (délais de un an à compter de la réception du courrier de confirmation) au Pôle Communication et Mission livre de la Bibliothèque départementale qui procédera alors au mandatement après vérification du RIB et des données bancaires.



## Conditions à remplir

- Editer sur support papier (tirage minimum 500 exemplaires),
- Présenter un projet d'édition et de diffusion de l'ouvrage,
- Pour les ouvrages photographiques, présenter une maquette définitive.

Ne seront pas prioritaires les candidats :

- Ayant bénéficié de ce dispositif les deux années précédentes,
- N'ayant pas d'éditeur.

## Commission Patrimoine

**La demande d'aide** doit être faite impérativement :

Par une **association** ou par **l'auteur** de l'ouvrage des Bouches-du-Rhône.

Les associations doivent déposer un dossier complet de demande de subvention avant le **7 mai 2021** sur la plateforme du CD13 en **mentionnant en début de descriptif «Aide à l'édition»** et en intégrant la fiche d'inscription ci-jointe.

<https://www.departement13.fr/nos-actions/culture/les-dispositifs/dispositifs-daide/>

Assistance technique par courriel : [assistance.association@departement13.fr](mailto:assistance.association@departement13.fr)

Le présent dossier « **Dispositif départemental d'aide à la création et à l'édition** » doit être rempli et adressé :

Par **courriel** à : **et**  
[stephanie.viale@departement13.fr](mailto:stephanie.viale@departement13.fr)

Par **courrier** à :  
**Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône**  
Pôle Communication et Mission Livre  
Stéphanie VIALE  
20, rue Mirès  
13003 MARSEILLE

## Dépôt des dossiers, suivi administratif et organisation du jury

### **Stéphanie VIALE**

Responsable du pôle communication et portail numérique

Chargée de Mission livre et lecture

Tel.: 04 13 31 83 73

Courriel : [stephanie.viale@departement13.fr](mailto:stephanie.viale@departement13.fr)

## Suivi artistique et pilotage du jury

### **Agnès BARRUOL**

Chargée de mission Patrimoine

Conservateur des antiquités et objets d'art des Bouches-du-Rhône

Tel. : 04 13 31 18 39

Courriel : [agnes.barruol@departement13.fr](mailto:agnes.barruol@departement13.fr)



**COMMISSION PATRIMOINE**

**FICHE D'INSCRIPTION**

**Nom(s) et prénom(s) de ou des auteurs** .....

**Nom de l'association** .....

**Adresse** .....

**Code postal** ..... **Ville** .....

**Téléphone** ..... **Fax** .....

**Courriel** .....@.....

**Date de création de l'association** ...../...../.....

**Nom du contact de l'association** .....

**Adresse** .....

**Code postal** ..... **Ville** .....

**Téléphone** ..... **Fax** .....

**Courriel** .....@.....

**Présentation de la politique éditoriale de l'association**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Titre de l'ouvrage** .....

**Catégorie de l'ouvrage proposé** .....

**Date de parution prévue** ...../...../..... **Tirage prévu** .....exemplaires



**Editeur s'engageant dans le projet**

Nom / prénom .....

Adresse .....Téléphone .....

**Présentation du projet éditorial**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Projet de diffusion**

.....  
.....  
.....  
.....

Budget global du projet ..... €      Montant de l'aide demandée ..... €  
(à justifier, préciser si co-édition) .....

Prix de vente prévu ..... €

**Précisions utiles**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

